

Le nombre de mandats présidentiels divise la classe politique du Burundi

PANA, 09 septembre 2013 Bujumbura, Burundi - Le débat commence à enfler au Burundi sur l'interprétation exacte des textes de loi au sujet du nombre précis de mandats présidentiels autorisés à l'approche des élections générales de 2015. Le Conseil national pour la défense de la démocratie/forces de défense de la démocratie (CNDD-FDD) a ouvert le débat dimanche, à l'occasion de la célébration du troisième anniversaire de la victoire du parti présidentiel aux élections générales de 2010, en soutenant que l'actuel chef de l'Etat, Pierre Nkurunziza, qui a été élu, pour la première fois, au suffrage indirect par le Parlement en 2005, peut se représenter en 2015 sans violer la loi fondamentale en vigueur dans le pays.

D'après le président du CNDD-FDD, Pascal Nyabenda, en 2015 le président sortant briguerait un second et non un troisième mandat «au suffrage universel», puisqu'en 2005 il n'y avait pas eu de convocation de toute la population éligible de voter, mais plutôt celle des députés et sénateurs. Le président de l'Alliance des démocrates pour le changement (ADC), un regroupement de 9 partis politiques de l'opposition qui avaient boycotté la présidentielle de 2010, Léonce Ngendakumana, a fait de son côté une lecture diamétralement opposée de la constitution et de l'accord d'Arusha, en Tanzanie, sur la paix et la réconciliation au Burundi en matière électorale. Pour lui, si l'actuel chef de l'Etat venait à se représenter en 2015, 'il s'agira bel et bien d'un troisième mandat, en violation de la loi'. Le président Nkurunziza, de son côté, a déjà annoncé l'éventualité de proposer des amendements constitutionnels et au niveau du code électoral pour améliorer les textes électoraux et réglementaires en vigueur dans le pays et en prélude aux échéances électorales de 2015. L'opposition et la mouvance présidentielle ne s'étaient pas autant déchirées lors de l'amorce du dialogue politique national au mois de février dernier sous l'égide des Nations unies. Une feuille de route en 42 points avait été convenue en vue des élections de 2015 "libres, apaisées, transparentes, justes, équitables, inclusives et démocratiques".